

7 et 8 mai 2013, Université Laval, Québec

## **Nouveaux prescripteurs et transformation des goûts à l'ère numérique : de la quotidienneté au Web 2.0.**

- 
- **Chaire de recherche du Canada sur les Nouveaux Environnements Numériques et l'Intermédiation Culturelle (NENIC)**
  - **Chaire Fernand-Dumont sur la culture**

Responsable principal : Jonathan Roberge, INRS Urbanisation Culture Société  
(Jonathan.roberge@ucs.inrs.ca)

Co-responsables : Guy Bellavance, INRS Urbanisation Culture Société (guy.bellavance@ucs.inrs.ca)  
et Martin Tétu, UQAM

---

L'adage selon lequel « des goûts on ne discute pas » s'est vu profondément bouleversé par l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). De Bourdieu à Peterson, la sociologie a dû prendre acte d'une ouverture et d'une multiplication des passions et pratiques culturelles en insistant précisément sur la complication des formes d'éclectisme. Aujourd'hui, les technologies participent activement de ce phénomène ; elles accélèrent les flux d'information tout en stimulant le nombre d'échanges (par ex. des milliards de photos inédites déversées sur *Flickr* chaque année). Et c'est ce qui s'avère problématique. La multiplication des contenus et des arbitrages entre ceux-ci obligent à des processus d'éditorialisation de plus en plus poussés ; le tout libre, égal, discutable et accessible cachant mal ainsi le fait que la connectivité créée est *non-neutre* par définition. La logique de prescription (à la fois recommandation, découverte, évaluation et classement) ne meurt pas, mais se transforme et prend même une nouvelle signification. Filtres et relais se reconfigurent, se « ré-opérationnalisent » en posant autrement la question des rapports de force, des inégalités et de l'autorité. Deux choses sont alors importantes. D'une part, il devient pressant de questionner les multiples manières par lesquelles se créent de nouvelles sociabilités autour de la prescription, comment celle-ci tisse des liens entre individus et fait « réseau ». D'autre part, il doit s'agir de mieux saisir les facteurs plus proprement technologiques dans cette transformation récente des goûts.

La migration de la prescription vers le Web 2.0. a été fulgurante et n'a laissé aucun domaine intouché : recettes et sorties au restaurant, choix musicaux, voyages, médecins de famille, etc. Même le goût le plus banal et profane trouve à s'exprimer et à être discuté sur la toile en sorte que ce soit bien les propriétés interactives des réseaux sociaux qui doivent d'abord être interrogées. Entre

autres, il convient de noter la montée des prosommateurs, leurs capacités décuplées à générer des contenus et les conséquences que cela peut avoir sur le brouillage des frontières entre professionnels et amateurs (Leadbeater et Miller parlent de « pro-am révolution »). Aussi, les échanges étant maintenant bi ou multi-directionnels, les notions de proche et de lointain changent et viennent retravailler le rôle, sinon la définition même des réseaux de pairs. De nouvelles communautés (de *fans*) se créent ici et là et des amis virtuels sont placés dans la position de *tastemakers* ou même de *trendsetters*. Au même moment, des critiques reconnus au sein de médias traditionnels perdent de leur prestige et de leur influence. Ce qui est ainsi en jeu dans l'ensemble de ces transformations, c'est le statut de l'expertise et la capacité à promouvoir son jugement. La prescription culturelle demeure une affaire de légitimité et de légitimation et ce, d'autant que les frontières de celle-ci se déplacent rapidement.

Des propriétés plus directement technologiques influencent aussi l'évolution de cette prescription à large échelle. Plusieurs vitesses et plate-formes assurent (ou non) l'accès aux réseaux d'information, soit autant de « fossés numériques » à l'œuvre (*digital divide*). Parallèlement, la mécanique opératoire de ces nouveaux prescripteurs est fortement conditionnée par l'architecture des sites Web (classement et interface) et par la configuration des outils de recherche (algorithmes). Ces nouvelles « lois » de la programmation agissent comme un puissant filtre de données. La « recette » de la hiérarchie du moteur Google est tenue secrète et inclut un savant mélange de popularité, de crédibilité, de reconnaissance et d'autres facteurs non identifiés (dont probablement l'achat de publicité auprès de la compagnie), le tout modélisé dans de complexes calculs probabilistes, modifiés en temps réel. Dans le même esprit, le site de musique Pandora se base sur la théorie du « génome musical » et propose des pièces qui possèdent un « ADN » similaire aux précédentes. Cette prééminence du calcul mathématique amène ainsi des conséquences majeures. Certaines langues et certains contenus moins populaires ont du mal à émerger. Au plan économique, certaines industries et filières sont de plus en plus à la remorque ou sont au contraire propulsées par cette « programmation ». Enfin, le phénomène de la culture de la gratuité émerge de tels réseaux non régulés, le piratage et la licence libre interrogeant les anciens modèles du copyright.

Plus que tout, c'est le rapport entre dynamiques interactive et technologique qui se doit d'être mis à l'examen. Il est question de deux logiques qui s'entrechoquent et pour lesquelles les conséquences sont plutôt mal comprises. En quoi finalement cela change-t-il le rapport à la culture ? Est-ce que plus d'accès signifie un meilleur accès qualitativement parlant ? Est-ce que les transformations de la prescription amènent une démocratisation des goûts ou au contraire leur limitation ? Comment se déplacent les inégalités et les rapports de force au sein de cette nouvelle dynamique ? Comment s'adaptent les industries culturelles et de la communication ? Est-ce que les politiques culturelles des pays Occidentaux sont à même d'encadrer ces transformations ? Toutes ces questions, et bien d'autres, sont au cœur de la réflexion que ce colloque souhaite susciter.

Nous invitons les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et étudiants à soumettre une courte proposition de communication en lien avec la thématique décrite. La date limite pour l'envoi des propositions est le **4 février 2013**. La proposition devra comporter approximativement **250 mots**, faire mention d'un titre et inclure vos coordonnées (nom, prénom, affiliation professionnelle et adresse).